

# COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

## RAPPORT BIENNAL

(27 avril 1979 au 15 mai 1981)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DOCUMENTS OFFICIELS, 1981

SUPPLEMENT N° 16



NATIONS UNIES

Santiago du Chili, 1981

445(XIX) ADMISSION DES ANTILLES NÉERLANDAISES EN QUALITÉ DE  
MEMBRE ASSOCIÉ DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Estimant qu'il convient de renforcer les relations économiques et culturelles entre tous les peuples des Caraïbes et du continent latino-américain,

Rappelant les attributions de la Commission telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil économique et social à sa sixième session, et plus particulièrement l'alinéa a) de l'article 3 relatif à l'admission de membres associés,

Ayant présent à l'esprit que le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a informé la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire exécutif de la CEPAL, de son désir de voir admettre les Antilles néerlandaises en tant que membre associé de la CEPAL,

Accueille favorablement ledite demande du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, et

Décide d'admettre les Antilles néerlandaises en qualité de membre associé et se félicite de leur participation aux travaux de la Commission.

216ème séance  
14 mai 1981